



DAPT

Direction Générale des Services

Montpellier, le

08 AOUT 2018

620443



AT/41 000

DGA-Aménagement du territoire
Pôle Solidarités Territoriales / DUIFP

MONSIEUR PHILIPPE SAUREL
PRESIDENT
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
50 PLACE ZEUS
CS 39556
34000 MONTPELLIER

Dossier suivi par : Languépin Marie
Références : D18-004165
T : 04.67.67.65.33
F : 04.67.67.59.28
E : mlanguépin@herault.fr

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, vous avez sollicité l'avis du Conseil Départemental de l'Hérault sur les projets de modifications des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de 3 communes de la Métropole :

- Vendargues : modification simplifiée n° 3
- Jacou : modification n° 1
- Montpellier : modification n° 12

En ce qui concerne la modification n° 1 du PLU de Jacou et suite au transfert de compétences routières, l'Emplacement Réservé N° 14 « RD 112 » serait à porter au profit de la Métropole.

Le Département n'a pas d'autres remarques sur ces documents.

En conséquence, à l'issue de l'examen de ces dossier de modification des PLU de Vendargues, Jacou et Montpellier, **j'émet un avis favorable à ces projets.**

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Président et par délégation,
la Directrice du Pôle des solidarités territoriales



Didar Gelas

L'adresse postale du Conseil départemental de l'Hérault change :
Hôtel du Département – Mas d'Alco – 1977 avenue des Moulins – 34087 MONTPELLIER CEDEX 4

Hôtel du Département

34087 Montpellier Cedex 4

T : 04 67 67 67 67
W : herault.fr